

Ce communiqué ne constitue pas une offre en vue d'acquies des titres

**COMMUNIQUE RELATIF A L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE
VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ**



INITIÉE PAR LA SOCIÉTÉ

Casigrangi

PRÉSENTÉE PAR



ODDO BHF

ÉTABLISSEMENT PRÉSENTATEUR ET GARANT

**MISE A DISPOSITION DE LA NOTE EN REPOSE ET DU DOCUMENT AUTRES INFORMATIONS RELATIF
AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE SOCIETE
FRANCAISE DE CASINOS**

PRIX DE L'OFFRE :

1,70 euros par action Société Française de Casinos

DURÉE DE L'OFFRE :

10 jours de négociation



Le présent communiqué a été établi par Société Française de Casinos et est diffusé en application des dispositions des articles 231-27 et 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l' « **AMF** »).

Conformément aux dispositions de l'article L. 621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-26 de son règlement général, l'AMF a, en application de sa déclaration de conformité prise le 27 avril 2021, apposé le visa n° 21-121 en date du 27 avril 2021 sur la note d'information en réponse (la « **Note en Réponse** ») établie par Société Française de Casinos relative à l'offre publique d'achat simplifiée initiée par Casigrangi visant les actions de Société Française de Casinos non encore détenues par Casigrangi (l' « **Offre** »).

Le document « Autres informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables » de Société Française de Casinos (le « **Document Autres Informations** ») a été déposé auprès de l'AMF le 27 avril 2021 et mis à la disposition du public le 28 avril 2021, conformément aux

dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et à son instruction n° 2006-07 du 25 juillet 2006.

La Note en Réponse et le Document Autres Informations sont disponibles sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Société Française de Casinos (www.casinos-sfc.com) et peuvent être obtenus sur simple demande et sans frais auprès de Société Française de Casinos (16 Cours Albert 1^{er} – 75008 Paris).

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext publieront respectivement un avis d'ouverture et de calendrier et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

Avertissement

Ce communiqué a été préparé à des fins d'informations uniquement. Il ne constitue ni une offre d'achat, ni une sollicitation d'une offre pour la vente de titres Société Française de Casinos. La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué peut être restreinte par la loi dans certaines juridictions et, en conséquence, toute personne en sa possession située dans ces juridictions doit s'informer des restrictions légales en vigueur et s'y conformer. Il est fortement recommandé aux investisseurs et aux actionnaires situés en France de prendre connaissance de la note d'information mentionnée dans ce communiqué, ainsi que de toute modification ou de tout supplément apporté(e) à ce document, dans la mesure où celui-ci contient des informations importantes sur l'opération proposée ainsi que sur d'autres sujets connexes. Ni Société Française de Casinos, ni ses actionnaires et conseils ou représentants respectifs n'accepte une quelconque responsabilité dans l'utilisation par toute personne du présent communiqué ou de son contenu, ou plus généralement afférente au communiqué.